

## **Encouragements fiscaux pour les dons de bienfaisance**

### **Note d'information à l'intention le Comité permanent des finances de la Chambre des communes**

**P<sup>re</sup> Laura Lamb, département d'économie**

**Thompson Rivers University**

**18 janvier 2012**

Le gouvernement canadien, comme la plupart des gouvernements de nations développées, offre des encouragements fiscaux aux dons de bienfaisance. Du point de vue économique, le raisonnement qui sous-tend une politique fiscale pour les dons de bienfaisance est de favoriser une aide en biens et en services qui ne sont généralement pas offerts par le secteur privé en raison de défaillances du marché. L'encouragement fiscal peut être considéré comme une forme indirecte de soutien aux dons de bienfaisance de la part des gouvernements qui renoncent à des impôts sur le revenu en échange de tels dons.

Depuis 1988, des encouragements fiscaux pour les dons de bienfaisance au Canada sont offerts aux contribuables sous la forme d'un régime de crédit d'impôt, différent des systèmes de déductions d'impôt plus courants. Le régime canadien de crédit d'impôt est un régime à deux vitesses, c'est-à-dire qu'il présente deux niveaux de crédit d'impôt à l'échelon fédéral et provincial de telle sorte que la somme de la déduction d'impôt dépend de la valeur du don plutôt que du taux marginal d'impôt sur le revenu du régime de déductions.

Belayet Hossain et moi avons réalisé deux études empiriques sur l'efficacité des encouragements fiscaux pour les dons de bienfaisance de particuliers au Canada. La première porte sur la décision de donner et la seconde, sur la détermination de la somme à donner. Nos études utilisent des données du fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) de l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP) de 2007 publiée par Statistique Canada. La population cible de l'enquête englobe toutes les personnes de 15 ans et plus résidant dans les dix provinces.

Notre première étude, qui a été acceptée pour publication dans *Applied Economic Letters*, explore deux aspects du régime canadien de crédits d'impôt. Elle évalue en premier lieu l'efficacité des encouragements fiscaux à influencer sur la décision de donner, puis évalue et compare cette efficacité dans différents secteurs de bienfaisance. L'analyse porte sur les quatre plus grands secteurs de bienfaisance selon la valeur totale des dons, soit les organismes religieux, de la santé, de services sociaux et internationaux.

La méthode consiste à réaliser une estimation empirique de deux modèles, l'un pour évaluer l'efficacité du crédit d'impôt à influencer sur la décision de donner et l'autre pour évaluer cette efficacité dans quatre secteurs de bienfaisance. Le premier modèle est

estimé à l'aide du modèle probit et le second, à l'aide du modèle probit de sélection en deux étapes qui tient compte du problème économétrique potentiel du biais de sélection à l'origine d'estimations de paramètres biaisées et inconstantes. Un biais de sélection se produit lorsque le comportement de ceux qui ne font pas de dons de bienfaisance n'est pas observé. L'approche du maximum de vraisemblance s'applique à toutes les estimations, ce qui permet de pondérer les observations pour rajuster les diverses probabilités d'échantillonnage.

Les résultats empiriques indiquent que les encouragements fiscaux actuels influent grandement sur la décision de donner; ainsi, une hausse de 10 % du crédit d'impôt devrait accroître la probabilité de faire un don de 5 % en moyenne.

Les résultats de la seconde partie de l'analyse sur certains secteurs de bienfaisance indiquent que les encouragements fiscaux n'influencent pas beaucoup sur la décision de donner au secteur des organismes religieux. Par contre, le crédit d'impôt a un effet important sur les trois autres secteurs et on a constaté que son efficacité varie selon le secteur. Par exemple, une hausse de 10 % du crédit d'impôt accroîtrait la probabilité de donner au secteur des organismes de services sociaux de 3,6 %, au secteur des organismes de la santé de 2,8 % et au secteur des organismes internationaux de 1,6 %.

Notre deuxième étude concerne l'efficacité du crédit d'impôt à influencer sur la somme donnée et pousse l'analyse plus loin en comparant cette efficacité dans les quatre secteurs de bienfaisance mentionnés précédemment. Deux modèles sont requis, l'un pour tester l'efficacité du crédit d'impôt à influencer sur les dépenses de bienfaisance totales d'une personne et l'autre pour tester cette efficacité dans les quatre secteurs de bienfaisance. Le premier modèle est estimé à l'aide d'un modèle tobit standard. Le second est estimé à l'aide du modèle de sélection Heckman qui tient compte du biais de sélection. L'approche du maximum de vraisemblance qui est utilisée permet de pondérer les observations pour rajuster les diverses probabilités d'échantillonnage.

La signification statistique de la variable des encouragements fiscaux veut dire que le crédit d'impôt influence efficacement sur les dépenses de bienfaisance totales d'une personne, et ce, dans chacun des quatre secteurs de bienfaisance. Les résultats suggèrent qu'une hausse de 10 % du crédit d'impôt devrait accroître de 17 % le total des dépenses de bienfaisance. L'élasticité-prix du don, une mesure du degré de sensibilité des dépenses de bienfaisance aux modifications des encouragements fiscaux, varie dans les quatre secteurs de bienfaisance. Par exemple, une hausse de 10 % des encouragements fiscaux devrait entraîner un accroissement des dépenses de bienfaisance individuelles de 17 % dans le secteur des organismes de services sociaux, de 15 % dans le secteur des organismes de la santé, de 22 % dans le secteur des organismes internationaux et de 8 % aux organismes religieux.

Les résultats suggèrent qu'une hausse marginale du crédit d'impôt entraînera une augmentation proportionnellement plus grande des dépenses de bienfaisance individuelles dans les secteurs des organismes de la santé, de services sociaux et internationaux. Ainsi, la perte de recettes fiscales sera inférieure à l'augmentation

des dépenses de bienfaisance dans tous les secteurs, à l'exception de celui des organismes religieux.

D'autres caractéristiques socio-économiques importantes ont une incidence sur la décision de donner et le total des dépenses de bienfaisance au Canada, soit le revenu du ménage, l'emploi, l'âge, le sexe féminin, la situation familiale, l'éducation, le statut de bénévole et la participation à des services religieux.

### **Conséquences politiques**

Les résultats des deux études suggèrent que les encouragements fiscaux ont un effet important sur la probabilité que des Canadiens fassent un don ainsi que sur le total des dépenses de bienfaisance, ce qui indique que les politiques gouvernementales ont une incidence sur le nombre de donateurs et le total des dépenses de bienfaisance au Canada. Le crédit d'impôt semble efficace sur le plan fiscal,<sup>1</sup> comme le montre l'élasticité de la demande pour les dons de bienfaisance. En d'autres mots, une hausse du crédit d'impôt devrait mener à une perte de recettes fiscales pour le secteur public qui serait plus que compensée par une augmentation des dépenses de bienfaisance. Les dons aux organismes religieux ne sont pas élastiques par rapport au prix, ce qui permet de croire que le crédit d'impôt n'est pas efficace sur le plan fiscal dans ce secteur. Compte tenu du fait que les Canadiens ont tendance à donner à plus d'un secteur de bienfaisance, on peut considérer que le système de crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance est efficace sur le plan fiscal.

Les résultats suggèrent que le gouvernement a la capacité d'influencer la probabilité de donner en ajustant les taux de crédit d'impôt. Ils suggèrent également que certains secteurs de bienfaisance ne sont pas sensibles ou moins sensibles au crédit d'impôt et que, par conséquent, il faudrait créer d'autres types de subventions permettant de fournir certains biens publics souhaités.

L'élasticité-prix perceptible dans les quatre secteurs de bienfaisance suscite des inquiétudes quant au fait que des décisions politiques se fondent sur l'hypothèse que le crédit d'impôt a la même influence sur tous les secteurs de bienfaisance. Par exemple, une hausse du crédit d'impôt devrait entraîner une augmentation relativement plus importante des dépenses de bienfaisance dans le secteur des organismes internationaux par rapport aux secteurs des organismes de services sociaux, de la santé et religieux. Ces résultats mènent inévitablement à des discussions normatives visant à déterminer quels types d'organisations fournissent les biens et les services les plus valorisés par la société. Les décideurs doivent donc être plus conscients que le degré de sensibilité aux modifications potentielles des encouragements fiscaux varie selon le secteur.

---

<sup>1</sup> L'efficacité fiscale relative aux encouragements fiscaux s'entend du cas où une augmentation des dépenses de bienfaisance est supérieure à la perte de recettes fiscales due aux encouragements fiscaux (Brooks, 2007).